

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 3 avril 2025

**portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends
relatifs aux marchés publics**

NOR : ECOM2510869A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et
numérique,**

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R. 2197-6 à R. 2197-10 ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2022 portant nomination au comité consultatif national de règlement
amiable des différends relatifs aux marchés publics ;

Vu la proposition du ministère de la culture en date du 27 mars 2025,

Arrête :

Article 1^{er}

Pour le ministère de la culture, la liste nominative des représentants de l'Etat mentionnés au 3^o
de l'article R. 2197-6 du code de la commande publique pour siéger au comité consultatif
national de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics est arrêtée comme suit,
à compter du 5 mai 2025 :

- Madame Juliana NAHRA, sous-directrice au service des affaires juridiques et internationales ;
- Madame Elodie LEFEBVRE, chargée de mission à la mission du droit public économique du service des affaires juridiques et internationales ;
- Monsieur Renaud SOUCHE, chef de la mission ministérielle des achats ;
- Madame Mathilde SAROKA, adjointe au chef de la mission ministérielle des achats ;
- Monsieur Sébastien FERRATY, adjoint au chef de la mission ministérielle des achats.

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de cette date.

Article 2

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié
au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 avril 2025

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des affaires juridiques
Clémence OLSINA